PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Bureau des relations avec les collectivités territoriales et de la réglementation

Saint-Germain-en-Laye, le 10 juillet 2025

CSS du site SIAAP Seine Aval
du vendredi 13 juin 2025
Compte-rendu

Participaient sous la présidence de Madame Laetitia CESARI-GIORDANI, Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye :

▪ Collectivités :

- M. Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte
- M. Philippe AUDEBERT, Maire de la Frette-sur-Seine
- M. Philippe ROULEAU, Maire d'Herblay
- M. Laurent MOUTENOT, premier adjoint de Conflans-Sainte-Honorine
- M. Vincent MIGEON, Conseiller Municipal de Saint-Germain-en-Laye

▪ Associations de riverains de l'installation classée et associations agréées au titre de la protection de l'environnement :

- M. Pierre-Émile RENARD – Yvelines Environnement
- M. François ROUX – CAPUI
- M. Sébastien DUPONT – Secrétaire – CAPUI
- M. Maurice CHEVIGNY – Association la Frette-Village
- Mme Françoise CHEVIGNY – Association la Frette-Village
- M. Patrick LAZARD, Ensemble pour l'environnement de St-Germain-en-Laye
- Mme Mireille CHIOZZI, Secrétaire Générale – Associations de défense de l'environnement du parc de Maisons-Laffitte
- Mme Françoise MORHANGE, Secrétaire Générale - Les ateliers de l'environnement et de la démocratie

▪ Exploitants :

- M. François-Marie DIDIER, Président – SIAAP
- M. Richard BUISSET, Directeur Général – SIAAP
- M. Emeric LABEDAN, Directeur Général Adjoint Exploitation – SIAAP
- M. Alexandre GONCALVES, Directeur du site Seine aval – SIAAP
- Mme Muriel AURIOL, Directrice de la Direction de l'environnement – SIAAP
- M. Sam AZIMI, Directeur exploitation et performance épuratoire de l'usine Seine Aval – SIAAP
- Mme Isabelle QUINO, Responsable du Service Études et Bilans – SIAAP

- M. Arnaud YOT, Directeur adjoint du patrimoine de l'usine Seine Aval – SIAAP
- M. Stéphane RODRIGUEZ, Responsable sécurité industrielle et réglementaire de l'usine Seine Aval – SIAAP
- M. Vincent BETIS, Chef de projet « Résilience » de l'usine Seine Aval – SIAAP
- M. Oliver BOULY, Directeur du patrimoine Seine Aval – SIAAP
- Mme Nelsie BERTHELOT, Directrice adjointe exploitation et performance épuratoire, usine Seine Aval – SIAAP
- Mme Amandine GASCO, Directrice adjointe de la Direction Technique – SIAAP

▪ Agents :

- M. Franck DUFOURNY, Représentant syndical – SIAAP
- Mme Aurélie BEAUREPAIRE, Représentante syndicale – SIAAP

▪ Administrations :

- Mme Delphine DUBOIS, Cheffe de l'UD 78 – DRIEAT
- Mme Florence CHEREAU, Service Police de l'eau – DRIEAT : excusée
- Mme Mathilde FAILLARD, Inspectrice de l'environnement à l'UD78 – DRIEAT
- Mr Mathieu PANIZZON, Inspecteur de l'environnement au Service prévention des risques - DRIEAT
- Mme Hélène DUMONT, chargée territoriale Seine Aval, DDT 78
- Capitaine Laurent PINAULT, Chef du service prévention industrielle – SDIS 78
- Lieutenant Rémy OMNES, officier opération groupement – SDIS 78
- M. Ludovic PANOT, Chef de service – SIDPC 78
- Mme Fanny BOUCHET-LIOU, Chargée de mission environnement extérieur – ARS
- Mme Zoé MORA, apprentie – ARS
- Mme Andrée BOUHFIR, chargée de mission, sous-préfecture d'Argenteuil (95)
- Mme Ambre LE BAS DEBONE, chargée de planification – SIDPC 95
- Mme Myriam IBRAHIM, chargée de planification – SIDPC 95
- Mme Virginie AIT-ABDELKADER, adjointe à la chef du Bureau des relations avec les collectivités territoriales et de la réglementation – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Marie-Pierre FOURNIER, Bureau des relations avec les collectivités territoriales et de la réglementation – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- M. Benoit HELAINE, Bureau des relations avec les collectivités territoriales et de la réglementation – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Huguette PORLON, Bureau des relations avec les collectivités territoriales et de la réglementation – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- M. Arthur JOB, Stagiaire, Bureau des relations avec les collectivités territoriales et de la réglementation – Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

***

La Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence à cette commission de suivi de site, dont le président du SIAAP, M. François-Marie DIDIER et de nombreux élus, afin de faire le bilan d'exploitation du SIAAP Seine Aval en 2024.

Le quorum étant atteint avec 22 membres sur 30, la Sous-préfète ouvre la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour, la validation du compte-rendu de la CSS élargie du 14 juin 2024.

I/ Validation du compte-rendu de la CSS élargie du 14 juin 2024

Mme la Sous-préfète fait savoir, avant de procéder au vote, que M. ZUCCHI (membre suppléant) n'approuve pas le compte-rendu de la CSS élargie du 14 juin 2024.

Lors de ce vote, était présent, M. ROUX (membre titulaire) du CAPUI qui s'abstient. Les autres membres valident le compte-rendu.

Q. M. ROUX : Nous remarquons qu'il y a trop peu d'exercices d'alerte impliquant les populations. Nous avons lancé une pétition relative à ces exercices de sécurité qui a recueilli 5 000 signatures et ce, afin que l'État organise au moins un exercice par an, qu'en est-il ? Je me propose d'envoyer la pétition à Mme la Sous-préfète.

R. M. DIDIER : Nous avons réalisé en lien avec l'État et plus particulièrement le SIDPC 78, un exercice FrALERT en 2022. Nous avons été les premiers en France à le faire. Concernant le biogaz, des brochures de communication ont été distribuées aux riverains de Seine Aval, en 2024. Des brochures d'information avaient également été distribuées aux riverains en 2020, 2022 et 2023, présentant le dispositif mis en œuvre par le SIAAP face aux risques météorologiques en période estivale et en particulier, les mesures concrètes pour éviter le risque de mortalité piscicole.

Q. M. ROUX : Concernant la régularité de ces exercices, est-ce que les prochains impliqueront les populations ?

R. Mme la Sous-préfète : Il y a eu un exercice impliquant les populations en 2022, le prochain se déroulera en 2026. J'accepte de recevoir la pétition et je la transmettrai au Préfet.

II/ Bilan d'exploitation SIAAP 2024

Les 50 slides de la présentation, préparées par le SIAAP sont commentées par différents membres de l'équipe, selon leur spécialité.

La présentation aborde les chapitres suivants :

1. Bilan d'exploitation 2024 et perspectives 2025 :
   - ⇨ L'usine est conforme à toutes les valeurs de rejet fixées par ses arrêtés pour 2024 ; le traitement de l'azote reste un point sensible, le SIAAP présente le plan d'actions engagé depuis 2023 pour renforcer sa performance sur ce paramètre et atteindre les seuils de plus en plus exigeants, au-delà de la réglementation (> 70% en 2024, 71% en 2025, 72% en 2026).

   - ⇨ La qualité de la Seine atteint les seuils de bon état des masses d'eau sur son linéaire (Choisy, Sartrouville, Triel), et s'en rapproche à Poissy. Le site a obtenu le label ISO 50 001 en 2024, reconduit en 2025. Ce label est délivré dans le cadre du management de l'énergie.

2. La modernisation des installations comme vecteur de progrès :
   - ⇨ Présentation de l'avancement des principaux chantiers : Nouvelle Décantation Primaire en service et réceptionnée (un point est fait sur ses performances), chantier de réhabilitation de la Clarifloculation lancé, refonte de la digestion / Biogaz avec mise en service en novembre 2024 pour la première tranche et juin 2025 pour la seconde, enjeux de la modernisation des installations de traitement et valorisation des boues (UPBD) intégrant notamment les impacts de la révision DERU et du projet de Décret Socle Commun (sur la filière agricole)

3. Management des risques sécurité, sûreté et continuité d'activité du site =
   - ⇨ Présentation du bilan de l'évaluation sécurité 2024 réalisé par tiers indépendant (APAVE) = 3,0/4,0 (vs 2,54/4,0 en 2023)
   - ⇨ Objectif de la direction du site d'atteindre la note de 3,0/4,0 sur tous les critères en 2025, et présentation du plan d'actions

- ⇨ Les principaux événements déplorés en 2024 sont présentés avec les causes et les actions d'amélioration
- ⇨ Présentation du plan d'action « sécurité renforcée » élaboré à la demande du Préfet et du Président du SIAAP, suite à un travail commun entre le SIAAP et la DRIEAT : 27 actions organisées en 4 axes permettant de répondre à 6 scenarii, ainsi que le suivi et le pilotage mis en place pour l'atteinte des objectifs fixés avant fin 2025
- ⇨ Organisation mise en place pour assurer le Plan de Continuité d'Activité et la réalisation d'exercices réguliers pour entretenir et renforcer la capacité d'intervention en s'appuyant sur le service des pompiers internes mis en place et l'organisation de gestion de crise

4. Vers une meilleure intégration du site dans son environnement
   - ⇨ Bilan environnemental, olfactif avec le suivi et les actions d'amélioration réalisées
   - ⇨ Focus sur le plan d'actions de réduction des nuisances lumineuses
   - ⇨ Présentation des travaux de réalisation des compensations hydrauliques, aménagements écologiques, et plantations des berges de Seine

Q. M. AUDEBERT : On constate visuellement depuis la commune de la Frette, l'action de nombreuses torchères. Cela implique du biogaz perdu. Que comptez-vous faire pour éviter ces pertes ?
R. M. AZIMI : Ces torchères s'activent uniquement pour des raisons de sécurité. S'il y a déperdition de biogaz, c'est uniquement parce que le réseau ne peut pas supporter la surproduction à un instant T. Cela évite le rejet aux soupapes de sécurité, et s'active en fonction de l'excédent de biogaz. 4 à 7 % du biogaz produit est torché. Des actions sont engagées pour améliorer la disponibilité des turbines qui produisent de l'électricité consommée en interne à partir du biogaz, et consommer cet excédent.

Q. M. MYARD : Comment se fait-il que vous employiez le mot compostage ?
R. M. AZIMI : On envoie les boues hygiénisées du site en centre de compostage où elles sont mélangées à des déchets verts. Le produit issu de ce mélange, stocké sous forme d'andains, évolue pendant 3 semaines, la traçabilité est assurée et les composts produits sont normés.

Q. M. MYARD : Quel rapport avec les boues digérées ?
R. M. AZIMI : C'est juste de la technique. C'est juste de la technique. Les boues digérées peuvent être cuites ou non cuites avant compostage. Ce qu'il faut retenir, c'est que 40 000 tonnes de matières brutes sont compostées en 2024, qu'elles soient cuites ou non cuites.

Q. M. MOUTENOT : Je constate dans votre tableau que 25 % des jours de l'année ne sont pas pris en compte dans le calcul des améliorations. Cela ne risque-t-il pas de fausser les performances ?
R. M. AZIMI : Cette non prise en compte se justifie par les journées impliquant les périodes de maintenance, ou sur les journées de fortes pluies. Les usines de traitement sont conçues pour atteindre les performances fixées pour les installations construites, qui offrent une certaine capacité. L'exploitant doit maintenir les équipements en état de fonctionnement pour disposer de la capacité des ateliers de traitement. Il devra donc être capable de traiter les eaux reçues jusqu'à la limite de débit fixée dans l'arrêté. Dès lors, en cas de maintenance conduisant à des indisponibilités d'ateliers de traitement, ou si les débits d'eaux reçus dépassent le débit de conception (appelé débit de référence), l'usine ne peut garantir ses performances de traitement. La majeure partie des situations inhabituelles sont accordées dans ce cadre.

R. M. DIDIER : Nous traitons sur l'ensemble de nos sites, près de 20% d'eaux pluviales. Des eaux que le SIAAP se doit de traiter même si elles ne font pas partie de notre mission première. Ces

eaux excédentaires ont des conséquences sur la productivité de nos usines, ce qui justifie une tolérance de la part des autorités. À ce titre, vous ne pouvez pas nous demander de dégrader le traitement des eaux en cas d'excédent de pluies et en parallèle, d'intégrer ces débits en excédent dans le calcul de nos performances.

Q. M. AUDEBERT : Est-ce que le développement des moyens photovoltaïques sur le site permettrait de compenser la hausse du coût de l'électricité ?
R. M. DIDIER : Au regard de l'ampleur du site et de sa consommation, cela ne peut constituer une solution pérenne. Il faut être réaliste, cela ne resterait, au vu des technologies actuelles, qu'un complément. Aucun projet de ferme photovoltaïque au sol n'est à l'étude ou n'est inscrit dans notre plan pluriannuel d'investissement. Le SIAAP consomme pour l'ensemble de ses sites environ 1 TWh d'énergie par an : 47% de biogaz (produit et auto consommé par le SIAAP) et 45% d'électricité.

Q. M. MYARD : Il y avait combien de digesteurs avant ?
R. M. BOULY : Il y en avait 26. Il n'y en aura plus que 11

Q. M. MYARD : Il y avait combien de digesteurs avant ?
R. M. BUISSET : Ce sont les entreprises de pétrochimie qui se sont regroupées en association. C'est une norme reconnue par le secteur privé mais ouverte. Nous y avons accès et tout opérateur peut y postuler

Q. M. MYARD : Qui a établi la norme MASE ?
R. M. BUISSET : Ce sont les entreprises de pétrochimie qui se sont regroupées en association. C'est une norme reconnue par le secteur privé mais ouverte. Nous y avons accès et tout opérateur peut y postuler.

Q. M. MYARD : Votre échelle d'évaluation va de 0 à 4. Est-ce un critère international ? Une fois le maximum atteint, vers quel objectif souhaitez-vous tendre ?
R.M. GONCALVES : Il s'agit d'un référentiel interne au SIAAP, mais il reste évalué par l'APAVE. L'année où nous atteindrons l'indice 4, il ne sera pas question de s'en satisfaire. Nous ferons alors évoluer le barème de manière à fixer nos objectifs sur une échelle de 5. Par ailleurs, le sujet incendie vient d'être intégré en 2024 dans le référentiel. Pour votre information, le référentiel interne du SIAAP est très dur et va au-delà de la réglementation nationale. Le préventionniste incendie du SIAAP est très exigeant et est diplômé du CNPP (Centre National de Prévention et de Protection).

Q. M. MYARD : Je remercie le SIAAP, pour la transparence des informations auprès des élus. Quel est le temps de réaction moyen des pompiers sur le site ? Combien sont-ils ? Quel est le délai moyen pour intervenir ?
R. M. GONCALVES : Étant donné l'étendue du site, le délai d'intervention est variable, et en moyenne de 5 minutes. Nous avons un effectif de 42 pompiers, dont 10 sont présents constamment sur site le jour et 4 la nuit et le week-end. Ils font de la protection contre l'incendie mais aussi du secours à victimes. Il y a encore des départs d'incendies, cependant, ils sont très vite signalés (par des dispositifs de détection) et maîtrisés soit par l'humain, soit par des dispositifs d'extinction automatique. Il faut différencier un incendie et un départ de feu. Un départ de feu est très vite maîtrisé, un incendie quant à lui ne l'est pas, il est difficilement contrôlable.

Q. M. MYARD : Les détecteurs incendie fonctionnent-ils ?
R. M. GONCALVES: Les détecteurs fonctionnent. Pour les détecteurs, il n'y a pas de hiérarchisation des risques ou de la menace.

Q. M. DUPONT : Vous avez prévu des détecteurs sur tous les nouveaux bâtiments, concernant les anciens bâtiments, qu'en est-il ? À quelle échéance seront-ils installés sur l'ensemble des bâtiments ?
R. M. FEUILLOLAY : Tous les nouveaux bâtiments sont équipés. Sur les anciens, nous avons un plan de déploiement sur 5 ans qui a débuté. Dans 3 ans, cela sera terminé.

Q. M. ROULEAU : Je vous remercie également pour la transparence des informations communiquées aux élus depuis l'incendie. L'ensemble des évènements que vous nous présentez, montre qu'il y a une amélioration. Cependant j'ai l'impression qu'il y a toujours de la vétusté sur ce site. Pour exemple, il y a toujours des rejets dans la Seine et de la libération de biogaz. Y-a-t-il de l'investissement sur les anciennes structures ?
R. M. DIDIER : On avance à marche forcée. Les nouvelles installations mises en service dernièrement ont été initiées depuis de nombreuses années. Sur le biogaz, la fermeture et le démantèlement d'Achères II et Achères III permettront de limiter les rejets de biogaz. Concernant les déversements dans la Seine, nous faisons face à une augmentation des situations inhabituelles. L'usine de Seine Aval est et a toujours été l'exutoire du réseau d'assainissement francilien.
Nous présenterons, le 2 octobre prochain, dans le cadre de la conférence RésEAUnance (nouveau nom de la conférence assainissement du SIAAP qui se tient désormais 2 fois par an contre 1 seule fois auparavant), le plan pluriannuel d'investissement (PPI) du SIAAP. Ce dernier sera d'ailleurs rendu public ce qui est une nouveauté pour le SIAAP et le signe d'une transparence vis-à-vis de toutes nos parties prenantes. Ce PPI présentera notamment les investissements prévus sur le site de Seine Aval.

Q. M. LAZARD : Vous avez fait référence, dans votre présentation, aux incidents électriques dus aux travaux. Suite au grand incendie de 2019, nous avions remarqué qu'il n'y avait qu'un transformateur principal et un autre accessoire. En cas d'attentat, avez-vous pu améliorer ce dispositif ?
Par ailleurs, lors de cet incendie, l'ancien préfet, M. BROT a refusé toute idée de contrôle externe. Pourquoi ne pas faire valider ces travaux par DUPONT, qui est un prestataire externe et connaisseur en la matière ?
R. M. DIDIER : Le SIAAP est une collectivité, un service public et un acteur industriel. A ce titre, nous sommes soumis à de nombreuses réglementations (code général des collectivités territoriales, code de l'environnement, ICPE...). Nous sommes également tenus de respecter les arrêtés d'exploitation des Préfectures des Yvelines et du Val d'Oise et les prescriptions des autorités de l'Etat (DRIEAT, police de l'eau...)
S'agissant de la sécurité industrielle, je tiens à préciser une avancée importante pour les sites yvelinois du SIAAP. En effet, un plan d'actions en matière de sécurité industrielle a été élaboré en mars 2025, à la demande du Préfet des Yvelines et moi-même, par les services du SIAAP et de la DRIEAT, pour les sites de Seine Aval et Seine Grésillons. Ce plan d'actions est une nouveauté mais surtout une avancée qui va dans le sens d'une meilleure transparence et compréhension de nos enjeux et de nos actions en matière de sécurité industrielle, vis-à-vis des élus, des riverains et des autorités. Un plan d'actions du même type sera d'ailleurs décliné sur l'ensemble des sites du SIAAP.
Enfin, des mesures de sûreté ont été renforcées sur le site depuis les Jeux Olympiques et Paralympiques.

R. Mme DUBOIS : Suite à un audit externe demandé par le SIAAP, un plan d'action a été mis en place en 2021, sur plusieurs années. La DRIEAT contrôle la réalisation du plan d'action. Nous pouvons être amenés à faire des prescriptions

Le CAPUI fait état de son désaccord vis-à-vis d'un précédent propos du Président du SIAAP, concernant le droit des associations à s'exprimer. Il regrette que les élus du 78 et du 95 ne soient pas représentés au sein de la gouvernance du SIAAP.
Le Président du SIAAP rappelle sa transparence vis-à-vis des élus, des riverains et des associations : information et communication aux élus de chaque incident, mise en place de rencontres semestrielles avec les élus, visites de sites, commission de suivi de sites...

Le SIAAP a été créé en 1970 alors que le site de Seine Aval existe depuis les années 40. La gouvernance du SIAAP décidée lors de sa création n'a pas intégré les départements des Yvelines et du Val d'Oise. La gouvernance actuelle n'est donc pas de la responsabilité du SIAAP. Pour modifier la gouvernance du SIAAP, il conviendrait de modifier la loi et le code général des collectivités territoriales. Il y a 2 ans, deux propositions de loi ont été déposées par une députée du Val d'Oise et une sénatrice des Yvelines, qui n'ont pas abouti.

M. CHEVIGNY estime que la véritable origine des problèmes est la taille et l'importance de la station.

M. ROULEAU salue l'ensemble des actions engagées en matière de sûreté et d'ordre public sur les abords du site.

Q. M. ROUX : Y-a-t-il à votre connaissance des zones de stockage incompatibles, si oui, combien ?
R. M.GONCALVES : Il y en a plusieurs. Il y a des zones de stockage de réactifs et des zones de dépotage. Il y a un niveau de sécurité très important sur ces zones. Cela concerne principalement des zones de dépotage. Il existe des dispositifs passifs qui permettent d'arrêter le dépotage quand on injecte un réactif qui n'est pas le bon.

R. Mme DUBOIS : Les zones à risques de mélange sont identifiées. Des protocoles concernant ces risques sont en place. Des équipements empêchent les mélanges incompatibles. Il appartient au SIAAP de vérifier régulièrement que les capteurs et les alarmes, pour prévenir ces dépotages incompatibles, sont opérationnels et que les consignes soient respectées.

M. AUDEBERT mentionne que le sujet de la pollution lumineuse a été ignoré durant plusieurs années. Il remercie le SIAAP pour sa prise en compte et les améliorations apportées.

Le SIAAP précise que l'évolution se fait en plusieurs temps. Il est procédé à des changements des dispositifs d'éclairage par secteur. La quasi-totalité des remplacements se fait en système d'éclairage LED. Le chantier doit se poursuivre jusqu'en avril 2026.

III/ Bilan des actions de la DRIEAT 2024

Les 33 slides de la présentation préparée par la DRIEAT sont commentées et expliquées.

Q. M. ROUX : Concernant la compensation hydraulique. Vous dites que des zones sont à déblayer, pouvez-vous expliquer ce terme ? Sont-elles en fonctionnement actuellement ?
R. M. BOULY L'ensemble des casiers sont creusés, il faut maintenant les aménager écologiquement, mais ils fonctionnent déjà pour les crues.

***

La Sous-préfète remercie le SIAAP et ses équipes pour les améliorations apportées et sa réactivité, ainsi que la DRIEAT, pour sa vigilance afin d'assurer une surveillance efficace d'un site SEVESO seuil haut. Il y a encore du travail mais les choses avancent.

Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, la Sous-préfète clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation
La Sous-préfète de l'arrondissement
de Saint-Germain-en-Laye,

Laetitia CESARI-GIORDANI